



RAPPORT DE LA

## Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

## PR 20-2022 Budget-2023

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 02.11.2022 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, avec Frédéric Mani, Président de la Région, Paul Ménard, responsable des finances, en présence de Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leur disponibilité. Elle s'est ensuite réunie à huit clos pour finaliser le présent rapport.

## Budget de fonctionnement 2023 par rubrique

### **100. Conseil Intercommunal**

Rien à signaler.

### **101. Comité de direction**

Le compte 101.3062 « Frais de transport et déplacement » : l'augmentation est principalement due au nombre de rencontres dans le cadre du Grand Genève. Le CODIR essaie de réduire ces déplacements en augmentant les réunions en non présentiel.

### **110. Administration**

Le compte 110.3111 a été augmenté afin de permettre le renouvellement de certains éléments de mobilier vieillissants.

### **120. Communication et monitoring (anciennement « Soutiens »)**

Nous avons demandé le détail du compte 120.3188 « Communication et partenariat médias » : la variation principale par rapport au budget 2022 est l'augmentation de CHF 2'000 à CHF 6'000 pour des publicités ponctuelles. Nous souhaitons à l'occasion souligner que le dicastère Communication représente le deuxième poste de dépenses (après la Culture) financé par les cotisations, soit CHF 3.19 pour une cotisation à 25 CHF soit un peu moins de 13%.

### **130. Service du personnel et des assurances**

Le CODIR nous a confirmé que le budget tenait compte d'une augmentation de salaire du personnel que, dans le contexte actuel, nous estimons à la fois juste et raisonnable. Nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la répartition par dicastère des 12,7 équivalents temps plein (ETP) prévus au budget.

L'augmentation en ETP est prévue dans les dicastères communication, sport et développement territorial.

Administration	0,8
Communication et Monitoring	1,5
DISREN	0,35
Affaires Culturelles	0,7
Tourisme	1
Sport	0,5
Mobilité	0,8
Transports publics	1,45
Service financier	0,7
Développement territorial	2,2
Promotion économique	1,8
Energie et Environnement	0,9
<b>TOTAL (ETP)</b>	<b>12,7</b>

#### 140. DISREN

Rien à signaler.

#### 150. Affaires culturelles

Le compte 150.3650 « Conventions » correspond aux conventions avec le FAR, l'Usine à Gaz, Visions du Réel et le Théâtre de Rolle. Le préavis n° 19-2022 « FAR » a déjà été pris en compte :

	Région (cotisations)	Région (FRET)
FAR	60 000	20 000
Visions du Réel	20 000	30 000
Usine à Gaz	60 000	30 000
Théâtre de Rolle	40 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>	<b>110 000</b>

Nous relevons que les comptes 150.3651 Soutiens réguliers et 150.3652 Soutiens ponctuels ont été augmenté respectivement de CHF 5'000.00 et CHF 10'000.00. La déléguée à la culture nous a répondu que ces augmentation permettr de mieux répondre aux besoins pour les soutiens ponctuels et de revenir aux montants historiques des soutiens réguliers.

#### 160. Tourisme

La carte de transport gratuite offerte aux touristes (Préavis n° 16-2022) a été budgétée (compte 160.3652) pour CHF 196'900 (fixe pour 70'900 et variable pour 126'000). Un soutien à Télé-Dôle SA a lui été budgété à CHF 70'000 sur le compte 160.3651 (soutiens réguliers). Ce montant a été validé par la commission du tourisme en 2020 pour la période 2020 à 2025 soit CHF 420'000 (70'000 CHF / année). Il a pour justification la maintenance lourde et le renouvellement des installations du Massif de la Dôle. Nous nous interrogeons sur le fait que ce soutien du FRET, très significatif, n'ait pas été soumis ni à notre commission, ni à l'approbation du Conseil Intercommunal et regrettons qu'un préavis n'ait pas été déposé à ce sujet.

Le compte 160.4520 a été mis à zéro vu que les communes sièges des offices du Tourisme versent désormais directement à NRT leur contribution propre. La part financée par le FRET est budgétée et correspond aux 50% maximum de la part de la taxe de séjour reversée par nos communes à la Région. Nous remercions le CODIR pour avoir pris en compte nos commentaires passés sur ce point particulier.

### **170. Sports**

Outre l'embauche d'une personne en charge notamment de l'élaboration d'une politique sportive, nous tenons à souligner que le budget comporte en sus des CHF 70'000 déjà mentionnés en rubrique 160 deux soutiens complémentaires à Télé-Dôle : CHF 25'000 par le FRET et CHF 5'000 par les cotisations, pour la participation au déficit des pistes de Saint-Cergue.

### **180. Mobilité**

Rien à signaler.

### **190. Transports publics**

Rien à signaler.

### **210. Participations**

Rien à signaler.

### **220. Service financier**

Nous tenons à mentionner que malgré l'abandon de l'internalisation du poste de boursier, ce dicastère est en diminution par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022.

### **230. Amortissements**

Le préavis **64-2016** a été clôturé en mars 2022 avec un solde à amortir de 107'200 CHF. L'amortissement budgété de 19'000 CHF est donc légèrement inférieur à un amortissement calculé sur 5 ans de 21'400 CHF.

Bien que le solde du préavis **56-2020** totaliserait environ 40'000 CHF en 2022 l'amortissement a été avancé en 2023 (16'000 CHF).

Le préavis **57-2020** mentionne un amortissement de 33'333 CHF en 2022 (non budgété) et affiche un total d'environ 21'000 CHF dépensé à ce jour. Le versement d'une subvention est en attente d'ici la fin de l'année qui devrait compenser les dépenses et éviter l'amortissement de 33'333 CHF mentionné pour 2022. Le budget 2022 d'amortissement devrait ainsi être respecté sans importante modification de ce poste.

Nous avons pris note que le CODIR met au budget des amortissements pour CHF 273'150.00 contre le montant prévu dans le préavis n° 13-2022 « Cotisations » qui était de CHF 328'141.00, une différence de CHF 54'991.00. En y ajoutant le préavis n° 18-2022 « Biodiversité » de CHF 50'000.00 nous y arrivons presque.

### **420. Développement territorial**

Rien à signaler, hormis l'augmentation des frais de personnel (voir ventilation des ETP plus haut).

### **820. Promotion économique régionale**

Rien à signaler en sus des informations communiquées dans le préavis.

### **830. Energie et environnement**

Rien à signaler.

## **Conclusion**

Le but principal du préavis n° 13-2022 « Cotisation », que le Conseil a accepté, était que la cotisation soit augmentée de CHF 3.00 par habitant afin de couvrir la stabilité financière de notre association (comptes 2021 capital négatif de CHF 215'175.66) et de CHF 2.00 pour développer de nouveaux services aux Communes. Nous constatons que le budget tel que présenté (à peu près à l'équilibre) ne permet d'atteindre cet objectif que partiellement sur le prochain exercice. S'il nous a été mentionné

en séance qu'au final, un budget n'est qu'une autorisation de dépenser et non une obligation de dépense. La COFIN restera attentive à ce que l'augmentation de cotisation à la charge de nos communes puisse permettre d'assurer la stabilité financière de notre association au plus vite. Le budget, tel que présenté ne nous permet pas de confirmer que l'objectif initial sera atteint, car la plupart des augmentations prévues présentent un caractère pérenne (augmentation des frais de personnel, des soutiens à Télé-Dôle, ou à la Culture entre autres). Nous réitérons cependant notre confiance au CODIR de n'engager au final que les dépenses nécessaires à ses opérations afin qu'au final, il garde ses moyens de renflouer son capital d'ici la fin de la législature. C'est pourquoi, la Commission des finances recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 20-2022-Budget 2023 du Comité de direction.

Rolle, le 16 novembre 2022

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jacques Tschudin, rapporteur	
Rolle	
Francis Costiou, co rapporteur	
La Rippe	
Philippe Schirato, co rapporteur	
Founex	
Corinne Besson	Excusée
Grens	
Martial Besson	
Vinzel	
Vincent Moret	
Coppet	
Nathalie Vez	
Givrins	